

PREFET DE L'AIN

Sous-préfecture de Belley Professions réglementées de la route Service des taxis-VTC

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Articles L.3120-1, R.3120-8 et R. R.3120-8-2 du code des transports

La demande doit être adressée par courrier au Préfet du département du domicile du demandeur

IMPORTANT

Je soussigné(e) :

la préfecture instruit votre demande, l'Imprimerie nationale procède à l'édition de la carte vous recevez un lien pour <u>le paiement en ligne</u> de la carte (adresse mail obligatoire) la carte est expédiée par l'Imprimerie nationale à votre domicile

8 -(-)			
Nom de naissance :		Prénom:	
Nom d'épouse ou nom d'u	ısage :		
Date de naissance :		.Lieu de naissance :	
		e :	
Mail obligatoire pour l'Im	aprimerie nationale :		
Tél: / / /			
	` , •	usse déclaration est passible des peines 7 du code pénal suivants :	
à constater un droit, une identité ou une qualit Est puni des mêmes peines le fait de fournir s	administration publique ou par un organism ité ou à accorder une autorisation est puni o sciemment une fausse déclaration ou une	me chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un doc in de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. e déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter c rgé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantag	de faire obter
Indépendamment des cas prévus au présent 1° D'établir une attestation ou un certificat fais 2° De falsifier une attestation ou un certificat d'3° De faire usage d'une attestation ou d'un ce Les peines sont portées à trois ans d'emprison	sant état de faits matériellement inexacts ; originairement sincère ; ertificat inexact ou falsifié.	nent et de 15 000 euros d'amende le fait :	utrui.
Fait à	, le	Signature :	